



## → LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Conséquences dans les règles d'embauche des salariés et dans l'établissement de la paie.

**1 jour - 380 € HT**

### → OBJECTIFS

- ✓ Acquérir une vision d'ensemble de la convention collective dans le secteur du spectacle vivant subventionné
- ✓ Maîtriser la notion d'extension de champ d'application
- ✓ Comprendre les règles d'embauche, CDI, CDII, CDD, CDD d'usage
- ✓ Connaître la durée et les horaires de travail, les déplacements, les emplois, la rémunération des artistes...
- ✓ Repérer les conséquences dans le calcul de la paie

### → PUBLIC & PRÉ-REQUIS

- ✓ Responsable ou membre du service de la paie
- ✓ Chargé d'élaborer les contrats et de préparer ou réaliser les paies...

Plan de formation

### Effectif • 6-8 participants

#### › Le champ d'application

- ✓ Notion d'extension de champ
- ✓ Précisions sur le secteur subventionné

#### › Les Contrats de travail

- ✓ CDI et CDD du régime général
- ✓ CDII et CDD d'usage
- ✓ Mentions minima obligatoires, période d'essai, rupture, indemnités

#### › Durée du travail

- ✓ Temps de travail effectif, durée maximale
- ✓ Temps de pause, de repos

#### › Organisation du travail

- ✓ Définition des déplacements, tournées et voyages
- ✓ Conditions de transports, de repos
- ✓ Horaires collectifs, individuels et forfait en jours
- ✓ Les heures supplémentaires et complémentaires
- ✓ Le travail de nuit, du dimanche, des jours fériés

#### › Classification des emplois et salaires minima

- ✓ Nomenclatures et définitions des emplois
- ✓ Rémunération des répétitions et des représentations
- ✓ Artistes payés au cachet, au service de répétition
- ✓ Rémunérations des emplois hors artistes
- ✓ Les filières administration, communication et technique

#### › La protection sociale

- ✓ La maladie et l'invalidité
- ✓ La prévoyance et les mutuelles

#### › L'impact de la convention dans le calcul de la paie

→ Remise d'un support écrit

→ GHS s'engage à vous faire travailler sur des cas pratiques et répondre à des questions concrètes.

### → PRATIQUE

#### Intervenants

Laurent Thierriat  
Jérôme Guyon

#### Horaires

10h à 13h - 14h à 17h soit une durée de 6 h/jour

N° d'agrément 11753874875

### → AVEZ-VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

- ✓ Vous savez qu'une convention étendue existe mais vous ne savez comment l'appliquer...
- ✓ Quelles différences entre cachet, forfait et service de répétitions ? Quel salaire minimum ?
- ✓ Faut-il compter le temps de route des techniciens en tournée ?
- ✓ Une journée pour évoquer toutes ces questions qui concernent tous les employeurs du secteur subventionné

39, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris  
T 01 53 34 25 25 > F 01 53 34 25 26 > www.ghs.fr

SARL au capital de 14 400 euros RCS Paris B 327 920 955 N° TVA intracom FR32 327 920 955